



Le 15/03/2021

RECETTE SPÉCIALE : COVID 19 à la Sauce PJJ

Comment passer d'un cas contact à un cas avéré de contamination à la COVID : un cas d'école à ne pas réitérer.

Jeudi, la mère d'un jeune placé au CEF de Montfavet participe au DIPC de son enfant. Elle signale qu'elle est cas contact avec un test négatif. Samedi, elle avertit le service que son deuxième test est finalement positif. Son enfant, cas contact, est testé négatif le même jour.

La directrice territoriale adjointe d'astreinte organise alors la prise en charge du jeune par téléphone pour pallier l'absence du cadre d'astreinte du CEF : isolement dans sa chambre et mesures barrière renforcées.

Lundi, les professionnel.les du service apprennent à la lecture du cahier de consignes que la mère a été testée positive au Covid, Ils sont pour le moins surpris de ne pas avoir été prévenus depuis samedi. En effet, certains d'entre eux.elles sont aussi cas contact directs.

Malgré les alertes et les inquiétudes soulevées par les professionnel.les, la vie du service suit son cours sans que soit pris en compte la dangerosité de la situation. Sans consignes particulières, ni mesures de précaution supplémentaires, le jeune continue même de participer normalement aux activités avec les autres.

Le mercredi suivant le jeune déclare des symptômes caractéristiques de la Covid, comme la perte de goût et d'odorat. Jeudi, le test du jeune s'avère positif. Dans l'après-midi, tous les personnels présents se font tester. L'un d'entre eux, en contact avec la mère le jeudi et son fils est testé positif.

Les questions sont nombreuses :

- pourquoi les collègues qui ont été cas contact jeudi n'ont pas été d'emblée isolé.e ? Ils relèveraient selon la DTA, d'une mission prioritaire et tant qu'ils ne présentent pas de symptômes ils doivent continuer de travailler....
- pourquoi ces mêmes collègues n'ont pas été invités à être tester plus tôt ?
- pourquoi le jeune a-t-il suivi les activités comme si de rien était jusqu'à ce qu'il déclare des symptômes liées à la Covid ?
- pourquoi les mesures barrières et l'isolement du jeune dans sa chambre n'ont-ils été renforcées qu'après son test révélé positif ?

La Dta nous a répondu qu'en tant que fonctionnaires au sein du ministère de la Justice, notre mission était prioritaire, et de ce fait, on serait dans l'obligation d'assurer la continuité du service public. Etant reconnu.es personnels médico-sociaux, on devrait donc, comme les professionnel.les de santé, continuer de travailler même en étant cas contact tant qu'on ne déclenche pas de symptômes et que le test est négatif. (primo test réalisé avant le délai de 5 jours).

Pourtant, nous n'avons pas eu accès, en amont, personnels de la PJJ, à la protection vaccinale attribuée à ces mêmes travailleurs.ses du secteur de la santé et du secteur médico-social. (liste émise par la haute autorité de santé dans les avis du 27 novembre 2020 et du 2 février 2021).

Dans ce cas de figure précis, on les a mis en danger ainsi que leur entourage. Les masques et gels hydroalcooliques ne préservent pas de tout. Les personnels du CEF ne peuvent pas travailler en scaphandre cela va de soi. Un cas contact reste une personne potentiellement contagieuse, la preuve en est de l'expérience faite au CEF de Montfavet. **Pourquoi la direction de la PJJ Alpes/Vaucluse enjoint-elle les personnels de ne pas suivre les recommandations de l'assurance maladie qui préconise aux personnels cas contact l'isolement ?**

Les personnels de la PJJ et les jeunes placés dans les hébergements ne sont pas particulièrement immunisé.es par la grâce des protocoles. Un cas contact demeure un cas contact donc potentiellement vecteur du virus.

La **CGTPJJ** et le **SNPES-PJJ/FSU** exigent que les personnels du CEF puissent suivre les recommandations d'isolement de l'assurance maladie sans veto de la part de leur direction.

La **CGTPJJ** et le **SNPES-PJJ/FSU** exigent que les jeunes placés au CEF de Montfavet soient dispensés d'activités et restent à l'isolement.

La **CGTPJJ** et le **SNPES-PJJ/FSU** exigent de suspendre les admissions sur le champ, si ce n'est déjà fait.